

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1478

5 juillet 2011

SOMMAIRE

4Inga Consult S.A.	70910	Ideia S.à r.l.	70906
Actualis s.à r.l.	70905	Ifile S.A.	70929
Argenta Life Luxembourg S.A.	70932	INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent qua-	70908
Asima S.A.	70918	tre-vingt et unième (481.) S.e.c.s.	70908
BBA Aviation Luxembourg Financial Ser-	70905	INRIE (Fondation pour l'INnovation dans	70941
vices S.à r.l.	70905	la Recherche Industrielle en Europe), éta-	70941
BJ General Holdings	70941	blissement d'utilité publique	70941
BJ Services Company Canada S.à.r.l.	70944	Invest@lux S.à r.l.	70905
BRC S.à r.l.	70907	Isaac Management S.à r.l. & Partners	70926
BRE/Hospitality Europe S.à.r.l.	70944	S.C.A.	70926
CAMCA Vie S.A.	70907	KCTG LP2 S.à r.l.	70914
Caroline Holdings S. à r.l.	70915	Lantiq US Holdco S.à r.l.	70936
CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR	70922	Lex Investments Holdings S.A.	70943
Chine Invest S.à r.l.	70922	Logistique Europe S.A.	70933
Contracting and Engineering Enterprises	70918	LSF Quintet Investments S.à r.l.	70938
C.E.E. Luxembourg Holding S.A.	70918	Lugi SCI	70940
Egon Re	70941	Luximaj s.à r.l.	70944
Equinoxe S.A.	70930	Masterimmo Locations S.à r.l.	70912
Equinoxe S.A., SPF	70930	M-Consulting S.A.	70911
Erdima S.à r.l.	70929	Mermaid Capital S.A.	70944
Erdima S.à r.l.	70943	Moorsee Investments S.A.	70942
Eurochem Réassurance	70936	MosliB Holdings Sàrl	70910
Finterlux Financière Internationale Lu-	70942	Nisida S.A.	70912
xembourgeoise S.A.	70942	Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l.	70915
FINTERLUX FINANCIERE INTERNA-	70942	Opernplatz (GP) S.à r.l.	70926
TIONALE LUXEMBOURGEOISE S.A.,	70942	PagesJaunes Finance	70898
société de gestion de patrimoine familial,	70942	P.I. Eastern Europe Finance S.A.	70914
"SPF"	70942	Preston Luxembourg 1 S.à r.l.	70932
Gruppo Mobili e Salotti S.A.	70910	Westford Capital S.à r.l.	70898
Haspolux A.G.	70908		
IAB Holding S. à r. l.	70930		

Westfjord Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.001.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011060623/14.

(110067966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

PagesJaunes Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 160.650.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of the month of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting PagesJaunes I, a foundation incorporated under the laws of The Netherlands, having its principal place of business at Fred. Roeskestraat 123-I, 1076 EE Amsterdam, the Netherlands, and in the course of being registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce, represented by Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy. The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company, PagesJaunes Finance (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Articles of Incorporation

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "PagesJaunes Finance" (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in PagesJaunes Finance & Co. S.C.A., and to act as unlimited shareholder and manager of PagesJaunes Finance & Co. S.C.A.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager, or as the case may be, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, or as the case may be, the board of managers.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment per share
Stichting PagesJaunes I	12,500	€ 12,500
Total	12,500	€ 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,500.-.

Decision of the sole shareholder

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company and each with sole signature power:

- Dr. Wolfgang Zettel, manager, born on 15th November 1962 in Konstanz, Germany, professionally residing at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and

- Mr. Stefan Lambert, manager, born on 8th January 1964 in Trier, Germany, professionally residing at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting PagesJaunes I, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son adresse à Fred. Roeskestraat 123-I, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, et en cours d'enregistrement avec le Trade Register of the Chambers of Commerce représentée par Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration. La procuration prémentionnée, signée par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, PagesJaunes Finance qui est constituée par les présentes comme suit:

Statuts

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PagesJaunes Finance" (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation, sous quelque forme que ce soit, dans PagesJaunes Finance & Co S.C.A. et d'agir comme commandité et gérant de PagesJaunes Finance & Co. S.C.A.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers de par voie de placements privés à l'émission d'obligations et autres de titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer prêter assistance (au moyen de prêts, avances, garanties, ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font

partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le hautverticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique, et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales bureaux et des filiales, succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 €) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion - Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres entre elles. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique uniquement. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au moins à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être passée outre à cette convocation en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble, ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant s'il n'y a qu'un seul gérant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par

la seule signature de toute(s) personne (s) ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le (s) gérant (s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'inscrite sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits bénéfiques réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé libéré le nombre de parts sociales telles qu'indiquées ci-après:

Souscripteur	Nombre de parts	Paiement par part
Stichting Pagesjaunes I	12.500	€ 12.500
Total	12.500	€ 12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement payées libérées en espèces de telle sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (12.500 €) est maintenant disponible pour la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cent euros (12.500 €) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, quelconques incombant à la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ € 1.500,-.

Décision de l'associé unique

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacun avec pouvoir de signature individuelle:
 - Dr. Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Konstanz, Allemagne, domicilié demeurant professionnellement au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; et
 - M. Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, domicilié demeurant professionnellement au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire de ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Lattard, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 mai 2011. Relation: EAC/2011/5685. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011060891/378.

(110067978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.610.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 septembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 octobre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011060990/13.

(110067155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Actualis s.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Invest@lux S.à r.l.).

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.833.

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Mario CUTAIO, employé privé, né à Casalvecchio di Puglia (Italie) le 21 novembre 1947, demeurant à F-57535 Marange-Silvange, 100, rue de la Vallée,

détenteur de soixante (60) parts sociales.

2.- Monsieur Moïse Augustin CUTAIO, employé privé, né à Metz (France) le 16 janvier 1967, demeurant à F-57000 Metz, 15, rue des Tilleuls,

détenteur de quarante (40) parts sociales.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Arnaud ZANDONA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 15 mars 2011.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "Invest@lux S. à r.l." (numéro d'identité 2006 24 45 182), avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 121.833, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2446 du 30 décembre 2006, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de «Invest@lux S.à r.l.» en «ACTUALIS s.à r.l.».

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller à L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des deux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier les deux premiers alinéas de l'article 1^{er} des statuts pour leur donner la teneur suivante:

"Il existe une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de ACTUALIS s. à r.l.

Le siège social est établi à Bereldange."

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet principal la consultance en ressources humaines, le recrutement, le commissionnement et la mise en relation de sociétés commerciales. La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement."

Cinquième résolution

Les associés décident de révoquer Madame Antonietta TOSCHES, comme gérante unique et technique de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée:

a) en qualité de gérant administratif de la société:

Monsieur Moïse Augustin CUTAIO, préqualifié.

b) en qualité de gérante technique de la société:

Madame Hélène TURQUEY, employée privée, née à Blois (France) le 10 décembre 1974, demeurant à F-57000 Metz, 15, rue des Tilleuls.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZANDONA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 avril 2011. Relation: CAP/2011/1463. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 26 avril 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011058936/66.

(110065976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Ideia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 7, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 153.409.

L'an deux mille onze, le deux mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Sandrina JESUS DE OLIVEIRA, employée de banque, née à Luxembourg le 25 avril 1977, demeurant à L-3397 Roeser, 7, rue du Brill.

Laquelle comparante déclare être associée unique et gérante unique de la société à responsabilité limitée "IDEIA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1842 Howald, 18, rue Grand-Duc Jean,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1401 du 8 juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153409.

Ensuite la comparante, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de changer le siège social de la société de L-1842 Howald, 18, rue Grand-Duc Jean à L-3397 Roeser, 7, rue du Brill, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

' **Art. 4.** Le siège social est établi à Roeser.'.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S.Jesus De Oliveira, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mai 2011. Relation: EAC/2011/5737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): p. T. THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011060798/34.

(110067974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

BRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 99.842.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011060701/9.

(110067971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

CAMCA Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.278.

I. Le siège social du Réviseur d'entreprises agréé ERNST & YOUNG a changé et est à présent au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

II. Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en date du 5 avril 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Guillaume Rousseau, avec adresse au 48, rue la Boétie, 75008 Paris, France, de son mandat d'Administrateur avec effet au 31 janvier 2011.

2. Nomination de Michel Goutorbe, avec adresse au 48, rue de la Fédération, 75015 Paris, France, au mandat d'Administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

3. Renouvellement du mandat des Administrateurs suivants:

- Bernard Lepot avec adresse au 219, Avenue François Verdier, 81000 Albi, France
- Jean-Claude Rigaud avec adresse au 11, Boulevard Kennedy, 65000 Tarbes, France
- Alain Minault avec adresse au 4, Boulevard Louis Tardy, 79000 Niort, France
- Hubert Brichart avec adresse au Avenue de Keranguen, 56000 Vannes, France
- François Macé avec adresse au 269, Faubourg Croncels, 10000 Troyes, France
- Christophe Noël avec adresse au 40, rue Prémartine, 72000 Le Mans, France
- Maurice Hadida avec adresse professionnelle au 65, Rue La Boétie, 75008 Paris, France
- Patrick Louarn avec adresse professionnelle au 65, Rue La Boétie, 75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

4. Renouvellement du mandat de François Thibault, avec adresse au 8, Allée des Collèges, 18000 Bourges, France en tant qu'Administrateur - Président pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

5. Renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que Réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011060715/35.

(110067936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Haspolux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011060791/10.

(110067892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent quatre-vingt et unième (481.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 160.493.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent quatre-vingt et unième (481.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft Kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname:	Strauß, Thomas
Straße:	Obere Str. 20
Postleitzahl/Wohnort:	71155 Altdorf
Geburtsdatum/Geburtsort:	02.02.55 / Mindelheim
Beruf:	Geschäftsführer

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlicher Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten

oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à.r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à.r.l. gemäß Art. 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Der Geschäftsführer

Référence de publication: 2011058812/116.

(110065251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

MosliB Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 158.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011060840/10.

(110067993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

4Inga Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 159.191.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 février 2011, tenue au siège social

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de

(i) nommer M. Jean-Pierre STROUVENS, demeurant au 3 rue du Château à L-6162

Bourglinster, qui accepte, au titre d'Administrateur Délégué avec tous pouvoirs pour représenter le Conseil d'Administration et engager la société sous sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011061852/16.

(110068402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

G.M.S. S.A., Gruppo Mobili e Salotti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mersch, 71, rue Jean-Pierre Hilger.

R.C.S. Luxembourg B 60.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 avril 2011.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2011061019/12.

(110067503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

M-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2263 Luxembourg, 9, rue Guido Oppenheim.

R.C.S. Luxembourg B 99.415.

Im Jahre zweitausendelf, am vierzehnten April.

Vor Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen,

findet die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts "M-CONSULTTNG S.A." (Identitätsnummer 2004 22 02 763), mit Sitz in L-2263 Luxembourg, 9, rue Guido Oppenheim, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 99.415, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. Februar 2004, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 427 vom 22. April 2004.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Michael MARONDE, Unternehmensberater, zu Luxemburg wohnend.

Der Vorsitzende ernennt Herrn Jean-Marie WEBER, Privatbeamter, zu Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgien) wohnend, zum Sekretär.

Die Versammlung wählt Frau Anita SEEMANN, Kauffrau, zu Luxemburg wohnend, zur Stimmzählerin.

Nachdem der Versammlungsvorstand zusammengestellt ist, gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und bittet den Notar um deren Aktenaufnahme:

I.- Die Generalversammlung wurde einberufen, um über nachfolgende Tagesordnung zu befinden:

- 1) Auflösung und Liquidierung der Gesellschaft.
- 2) Ernennung eines Liquidators und Festlegung von dessen Befugnissen.
- 3) Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar

II. - Das Gesellschaftskapital beträgt augenblicklich einunddreissigtausend Euro (€ 31.000) und ist aufgeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (€ 310.-) je Aktie.

III.- Sämtliche Aktionäre sind anwesend beziehungsweise vertreten, wie aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, die dem Versammlungsprotokoll beigefügt wird, um mit diesem nach Unterzeichnung durch die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Registrierung zugeleitet wird, nachdem sie von den Vorstandsmitgliedern und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden diesem Protokoll ebenso beigefügt, nachdem sie von den Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden.

IV.- Aufgrund der Tatsache, dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist, kann die Generalversammlung in gültiger Weise über die Punkte der Tagesordnung abstimmen.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen und sie zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Herrn Michael MARONDE, Unternehmensberater, geboren zu Gotha (Deutschland) am 2. April 1950, wohnhaft zu L-2263 Luxembourg, 9, rue Guido Oppenheim, zum Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator verfügt über die in den Artikeln 144 bis 148a des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Vollmachten. Er ist berechtigt, die laut Artikel 145 vorgesehenen Handlungen auszuführen, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung einzuholen.

Er ist berechtigt, den Leiter des Vorrechts- und Hypothekenregisteramts von der Vornahme der amtlichen Eintragungen zu entbinden, auf dringliche Rechte, Vorrechte, Hypotheken und Auflösungsklagen zu verzichten, und Aufhebungen mit oder ohne Begleichung von Vorrechten und Hypotheken, Übertragungen, Pfändungen, Oppositionen und anderen Hindernissen durchzuführen.

Der Liquidator ist davon entbunden, ein Inventar zu erstellen und kann sich auf die Unterlagen der Gesellschaft beziehen.

Er ist berechtigt, unter seiner Verantwortung einen oder mehrere Beauftragte für bestimmte Transaktionen zu ernennen. Diese erhalten einen durch den Liquidator genau festgelegten und begrenzten Teil seiner Vollmacht.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Ämter bis zum heutigen Tage zu erteilen.

Da keine weiteren Punkte zu behandeln sind, wird die Sitzung aufgehoben.

Kosten

Die Kosten, Vergütungen und Lasten, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden unter Vorbehalt von Abweichungen auf achthundertundfünfzig Euro (€ 850) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Niederkerschen, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Interpretation des Vorausgegangenen gegenüber der Versammlung, haben die Mitglieder des Vorstandes zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: MARONDE, J.M. WEBER, SEEMANN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 avril 2011. Relation: CAP/2011/1458. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt.

Niederkerschen, den 26. April 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011058954/67.

(110065987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Nisida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011060866/10.

(110067907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Masterimmo Locations S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 85, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 160.605.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Vincenza FUZIO, indépendante, née à Luxembourg, le 23 mars 1967, demeurant à L-1260 Luxembourg, 85, rue de Bonnevoie.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "MASTERIMMO LOCATIONS S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la location, l'achat et la vente d'immeubles, toutes opérations de marchand de biens et d'administrateur de biens (syndic de copropriété) ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Vincenza FUZIO, indépendante, née à Luxembourg, le 23 mars 1967, demeurant à L-1260 Luxembourg, 85, rue de Bonnevoie, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1260 Luxembourg, 85, rue de Bonnevoie.
- Est nommée gérante unique, pour une durée indéterminée, Madame Vincenza FUZIO, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vincenza FUZIO, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2011. Relation: LAC/2011/18408. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 avril 2011.

T. METZLER.

Référence de publication: 2011060550/82.

(110067221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

KCTG LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.115,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 143.034.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 mars 2011 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Fabrizio Dicembre, né le 13 juin 1969 à Ixelles, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Manuel Martinez, prénommé.

- Monsieur Matthew Flamini, né le 26 octobre 1964 à Woodbury, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 183 Belle Terre, 67230 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Mademoiselle Jeanne Renée Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 14100 Summerfield Circle, 67228 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011070571/31.

(110078466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

P.I. Eastern Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.641.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit panamien TIE TIE COMPANY INC., ayant son siège social à Via Espana y Calle Elvira Méndez, Bank Boston Building, C/o Rosas & Rosas, 16th Floor Panama, Republic of Panama, ici représentée par son directeur Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen, ci-après dénommée "le Comparant".

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "P.I. EASTERN EUROPE FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 106.641, a été constituée suivant acte reçu le 25 février 2005, publié au Mémorial C numéro 696 du 14 juillet 2005.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 50.000,- USD (cinquante mille US Dollars), divisé en 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US Dollars) chacune libéré à hauteur de 25% à savoir 12.500,- USD (douze mille cinq cents US dollars).

III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que le comparant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2011. Relation: LAC/2011/13755. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011060887/40.

(110067929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 50, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 68.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011060868/9.

(110068398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.388.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe DETOURNAY,

here represented by M^e Mathilde OSTERTAG, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 18 April 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Caroline Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 21 January 2008, under the denomination of LSREF Lux Investments I S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 896 of 11 April 2008, and that has been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 6 April 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,393,750 (two million three hundred ninety-three thousand seven hundred and fifty euro) by an amount of EUR 5,500 (five thousand five hundred euro) to an amount of EUR 2,388,250 (two million three hundred eighty-eight thousand two hundred and fifty euro) via the cancellation of 44 (forty-four) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,393,750 (two million three hundred ninety-three thousand seven hundred and fifty euro), represented by 19,150 (nineteen thousand one hundred fifty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 5,500 (five thousand five hundred euro) to an amount of EUR 2,388,250 (two million three hundred eighty-eight thousand two hundred and fifty euro), represented by 19,106 (nineteen thousand one hundred and six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of cancellation of 44 (forty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 5,500 (five thousand five hundred euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 19,106 (nineteen thousand one hundred and six) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first and the second resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,388,250 (two million three hundred eighty-eight thousand two hundred and fifty euro), represented by 19,106 (nineteen thousand one hundred and six) ordinary shares ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour d'avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Monsieur Philippe DETOURNAY,

ici représentée par Maître Mathilde OSTERTAG, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 avril 2011,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Caroline Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 janvier 2008, sous la dénomination sociale de LSREF Lux Investments I S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 avril 2008, numéro 896, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 6 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 5.500 (cinq mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.393.750 (deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 2.388.250 (deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante euros) par voie d'annulation de 44 (quarante-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 5.500 (cinq mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.393.750 (deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros), représenté par 19.150 (dix-neuf mille cent cinquante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 2.388.250 (deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante euros), représenté par 19.106 (dix-neuf mille cent six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 44 (quarante-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant de EUR 5.500 (cinq mille cinq cents euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 19.106 (dix-neuf mille cent six) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

Suite à la première et à la deuxième résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.388.250 (deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante euros), représenté par 19.106 (dix-neuf mille cent six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. OSTERTAG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. LAC/2011/18332. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011058186/132.

(110066037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Contracting and Engineering Enterprises C.E.E. Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 13.890.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 1976, publié au Mémorial C numéro 193 du 16 septembre 1976, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 13890.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 mai 2011,

enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2011, relation: EAC/2011/6432,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2011.

Pour extrait

Le notaire

Référence de publication: 2011069658/21.

(110077387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Asima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6962 Senningen, 59, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 160.469.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché Luxembourg).

Ont comparu:

- Monsieur Yves SCHMIT, comptable, né le 14 mars 1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, agissant en son nom personnel.
- Monsieur Antonino ALMEIDA, indépendant, né le 21 septembre 1957 à Sameice, Seia (Portugal), demeurant au 32A, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange, agissant en son nom personnel.
- Monsieur Emmanuel SIMON, employé privé, né le 3 mars 1977 à Strasbourg (France), demeurant au 59, rue Wiltheim, L-6962 Senningen, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, aux termes de la laquelle ils agissent, ont requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «ASIMA S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Senningen (commune de Niederanven). Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, la promotion immobilière, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens capacité avec instrumentaire société qu'ils immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra en outre réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement en tout ou en partie à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille Euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310.- (trois cent dix euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 10h00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration . Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
M. Yves SCHMIT	24.800	24.800	80
M. Antonino ALMEIDA	3.100	3.100	10
M. Emmanuel SIMON	3.100	3.100	10
TOTAL:	31.000	31.000	100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.100.-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Yves SCHMIT, comptable, né le 14 mars 1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
 - Monsieur Antonino ALMEIDA, indépendant, né le 21 septembre 1957 à Sameice, Seia (Portugal), demeurant au 32A, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange,
 - Monsieur Emmanuel SIMON, employé privé, né le 3 mars 1977 à Strasbourg (France), demeurant au 59, rue Wiltheim L-6962 Senningen.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - GT Management Services S.A., R.C.S. B 145404, ayant son siège social au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-6962 Senningen (commune de Niederanven), 59, rue Wiltheim.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. Schmit, A. Almeida, E. Simon, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2011. Relation: EAC/2011/5430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057802/194.

(110064846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.414.

—
Extrait de la décision de gérance datée du 1^{er} avril 2011

Il résulte de la décision du conseil de gérance datée du 1^{er} avril 2011 que les sociétés suivantes ont acheté des actions de la Société:

- Carlyle Com Hem Follow-On Partners I, L.P.
- Carlyle Com Hem Follow-On Partners II, L.P.

ayant toutes les deux leur adresse au:

1001 Pennsylvania Avenue, NW

20004-2505 Washington DC

Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011070169/22.

(110076904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Chine Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 171.360,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.339.

In the year two thousand and eleven on the twenty second day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

- Mr. Philippe Camus, born in Choisy-le-Roi (France) on 8 September 1958, residing at chemin de Ruth, 84, 1223 Cologny, Switzerland,
 - Ms. Laurel Polleys, born in Rhode Island (USA) on 23 July 1960, residing at chemin de Ruth, 84, 1223 Cologny, Switzerland, and
 - 2C2I S.A., a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 49-53 Avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris (France), registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 380 044 529, hereinafter referred to collectively as the "Members",
- here represented by Mr. Pawel Hermelinski, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Members, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Members own one hundred percent (100 %) of the capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Chine Invest S.à r.l., with registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 157.339, incorporated by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 26 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 202 of 1 February 2011, page 9684 (the "Company").

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

a. Increase of the capital of the Company by an amount of One Hundred Fifty-Eight Thousand Eight Hundred and Sixty Euro (EUR 158,860) in order to bring it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500) to One Hundred Seventy-One Thousand Three Hundred and Sixty Euro (EUR 171,360) by the issuance of Thirty-One Thousand Seven Hundred and Seventy-Two (31,772) corporate units having nominal value of Five Euro (EUR 5) each and having the same rights and obligations as the existing corporate units;

b. Subscription and full payment at nominal value of the newly issued:

- Ten Thousand Two Hundred and Ninety-Nine (10,299) corporate units by Mr. Philippe Camus, born in Choisy-le-Roi (France) on 8 September 1958, residing at chemin de Ruth, 84, 1223 Cologny, Switzerland, by contribution in kind, together with share premium for an amount of Four Euro and Twenty Euro Cents (EUR 4.20);

- Ten Thousand Two Hundred and Ninety-Nine (10,299) corporate units by Ms. Laurel Polleys, born in Rhode Island (USA) on 23 July 1960, residing at chemin de Ruth, 84, 1223 Cologny, Switzerland, by contribution in kind, together with share premium for an amount of Four Euro and Twenty Euro Cents (EUR 4.20);

- Eleven Thousand One Hundred and Seventy-Four (11,174) corporate units by 2C2I S.A., a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 49-53 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris (France), registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 380 044 529 by contribution in kind, together with share premium for an amount of Eighty Eight Thousand Eight Hundred and Sixty-Four Euro and Six Euro Cents (EUR 88,864.06);

c. Amendment of Article 6 § 1 of the articles of association of the Company subsequently to the increase of share capital of the Company;

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Members have taken the following resolutions:

First resolution

The Members unanimously RESOLVE to increase the capital of the Company by an amount of One Hundred Fifty-Eight Thousand Eight Hundred and Sixty Euro (EUR 158,860) in order to bring it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500) to One Hundred Seventy-One Thousand Three Hundred and Sixty Euro (EUR 171,360) by the issuance of Thirty-One Thousand Seven Hundred and Seventy-Two (31,772) corporate units having nominal value of Five Euro (EUR 5) each and having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Second resolution

The Members unanimously RESOLVE to accept the subscription and full payment of the newly issued corporate units, as follows:

Subscriber	Number of corporate units subscribed	Contribution in kind (EUR)	Corporate units (Value in EUR)	Share Premium (EUR)	Aggregate Subscription Price (EUR)
Mr. Philippe Camus, prenamed	10,299	51,499.20	51,495	4.20	51,499.20
Ms. Laurel Polleys, prenamed	10,299	51,499.20	51,495	4.20	51,499.20
2C2I S.A., prenamed	11,174	144,734.06	55,870	88,864.06	144,734.06
TOTAL	31,772	247,732.46	158,860	88,872.46	247,732.46

Subscription - Payment

THEREUPON,

Mr. Philippe Camus, prenamed, represented as stated here above, declares to subscribe for Ten Thousand Two Hundred and Ninety-Nine (10,299) newly issued corporate units and to pay them in full at the nominal value, together with share premium for an amount of Four Euro and Twenty Euro Cents (EUR 4.20), by contribution in kind of a receivable for an aggregate amount of Fifty-One Thousand Four Hundred and Ninety-Nine Euro and Twenty Euro Cents (EUR 51,499.20) Mr. Philippe Camus, prenamed, holds against the Company.

Ms. Laurel Polleys, prenamed, represented as stated here above, declares to subscribe for Ten Thousand Two Hundred and Ninety-Nine (10,299) newly issued corporate units and to pay them in full at the nominal value, together with share premium for an amount of Four Euro and Twenty Euro Cents (EUR 4.20), by contribution in kind of a receivable for an aggregate amount of Fifty-One Thousand Four Hundred and Ninety-Nine Euro and Twenty Euro Cents (EUR 51,499.20) Ms. Laurel Polleys, prenamed, holds against the Company.

2C2I S.A., prenamed, represented as stated here above, declares to subscribe for Eleven Thousand One Hundred and Seventy-Four (11,174) newly issued corporate units and to pay them in full at the nominal value, together with share premium for an amount of Eighty-Eight Thousand Eight Hundred and Sixty-Four Euro and Six Euro Cents (EUR 88,864.06), by contribution in kind of a receivable for an aggregate amount of One Hundred and Forty-Four Thousand Seven Hundred and Thirty-Four Euro and Six Euro Cents (EUR 144,734.06) 2C2I S.A., prenamed, holds against the Company.

The ownership and the value of the receivables contributed in kind by the Members have been confirmed through a certificate issued on 22 March 2011 by two managers of the Company. Such certificate, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l’enregistrement).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Members unanimously RESOLVE to amend Article 6 § 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“The company’s capital is set at EUR 171,360.- (one hundred seventy-one thousand three hundred and sixty Euro) represented by 34,272 (thirty-four thousand two hundred and seventy two) corporate units with a par value of EUR 5.- (five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de Mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

- Mr. Philippe Camus, né à Choisy-le-Roi (France), le 8 Septembre 1958, demeurant chemin de Ruth, 84, 1223 Cologny, Suisse,

- Md. Laurel Polleys, née à Rhode Island (Etats-Unis d’Amérique), le 23 Juillet 1960, demeurant chemin de Ruth, 84, 1223 Cologny, Suisse, et

- 2C2I S.A., une société constituée sous les lois de la République Française, ayant son siège social à 49-53 Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 044 529,

ci-après désignée collectivement comme étant les «Associés», ici représentés par Mr. Pawel Hermelinski, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent procès-verbal aux fins d’enregistrement.

Les Associés, représentés comme dit est, ont requis le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

I. Les Associés sont propriétaires de cent pour cent (100%) du capital de la société privée à responsabilité limitée existante sous la dénomination sociale Chine Invest S.à r.l., ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.339, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 Novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 202 du 1^{er} Février 2011, page 9684 (la «Société»).

II. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital de la Société d’un montant de Cent Cinquante Huit Mille Huit Cent Soixante Euro (EUR 158.860.-) en vue de le porter de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Euro (EUR 12.500.-) à Cent soixante et onze Mille Trois Cent Soixante Euro (EUR 171.360.-) par l’émission de Trente et Un Mille Sept Cent soixante-douze (31.772) parts sociales ayant une valeur nominale de Cinq Euro (EUR 5.00) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

b. Souscription et entière libération à la valeur nominale des parts sociales à émettre:

- Dix Mille Deux Cent quatre-vingt-dix-neuf (10.299) parts sociales par Mr. Philippe Camus, né à Choisy-le-Roi (France) le 8 Septembre 1958, demeurant au chemin de Ruth, 84, 1223 Cologny, Suisse, par apport en nature, ensemble avec une prime d’émission s’élevant à Quatre Euro et Vingt Centimes (EUR 4.20-);

- Dix Mille Deux Cent quatre-vingt-dix-neuf (10.299) parts sociales par Md. Laurel Polleys, née à Rhode Island (Etats-Unis d'Amérique) le 23 Juillet 1960, demeurant au chemin de Ruth, 84, 1223 Cologny, Suisse, par apport en nature, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à Quatre Euro et Vingt Centimes (EUR 4.20-);

- Onze Mille Cent soixante-quatorze (11.174) parts sociales par 2C2I S.A., une société constituée sous les lois de la République Française, ayant son siège social à 49-53 Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 044 529 par apport en nature, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à Quatre-Vingt-Huit Mille Huit Cent Soixante-Quatre Euro et Six Centimes (EUR 88.864,06-);

c. Modification subséquente de l'Article 6 § 1 des statuts de la Société suite à l'augmentation du capital de la Société;

d. Divers.

Par conséquent, sur base l'ordre du jour ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DÉCIDENT à l'unanimité d'augmenter le capital de la Société d'un montant de Cent Cinquante Huit Mille Huit Cent Soixante Euro (EUR 158.860) en vue de le porter de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Euro (EUR 12.500,-) à Cent Soixante et Onze Mille Trois Cent Soixante Euro (EUR 171.360-) par l'émission de Trente et Un Mille Sept Cent Soixante-douze (31.772) parts sociales ayant une valeur nominale de Cinq Euro (EUR 5.00-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les Associés DÉCIDENT à l'unanimité d'accepter la souscription et la libération intégrale des parts sociales nouvellement émises, comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites (EUR)	Apport en nature (EUR)	Parts Sociales (Valeur nominale en EUR)	Prime d'émission (EUR)	Prix Total de Souscription (EUR)
Mr. Philippe Camus, prénommé	10.299	51.499,20	51.495	4,20	51.499,20
Md. Laurel Polleys, prénommée	10.299	51.499,20	51.495	4,20	51.499,20
2C2I S.A, prénommée	11.174	144.734,06	55.870	88.864,06	144.734,06
TOTAL	31.772	247.732,46	158.860	88.872,46	247.732,46

Souscription - Libération

SUR CE,

M. Philippe Camus, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire Dix Mille Deux Cent Quatre-vingt-dix-neuf (10.299) parts sociales nouvellement émises, et de les libérer intégralement à la valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à Quatre Euro et Vingt Centimes (EUR 4,20) par un apport en nature d'une créance d'un montant total de Cinquante et Un Mille Quatre Cent Quatre-vingt-dix-neuf Euro et Vingt Centimes (EUR 51.499,20) que M. Philippe Camus, prénommé, détient à l'encontre de la Société.

Mme Laurel Polleys, prénommée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire Dix Mille Deux Cent Quatre-vingt-dix-neuf (10.299) parts sociales nouvellement émises, et de les libérer intégralement à la valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à Quatre Euro et Vingt Centimes (EUR 4,20-) par un apport en nature d'une créance d'un montant total de Cinquante et Un Mille Quatre Cent Quatre-vingt-dix-neuf Euro et Vingt Centimes (EUR 51.499,20-) que Md. Laurel Polleys, prénommée, détient à l'encontre de la Société.

2C2I S.A., prénommée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire Onze Mille Cent Soixante-quatorze (11.174) parts sociales nouvellement émises, et de les libérer intégralement à la valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à Quatre-Vingt-Huit Mille Huit Cent Soixante-Quatre Euro et Six Centimes (EUR 88.864,06-), par apport en nature d'une créance d'un montant total de Cent Quarante Quatre Mille Sept Cent Trente-Quatre Euro et Six Centimes (EUR 144.734,06) que 2C2I S.A., prénommée, détient à l'encontre de la Société.

La propriété et la valeur des créances apportées en nature par les Associés ont été confirmées par un certificat émis le 22 Mars 2011 par deux gérants de la Société. Ce certificat, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal afin d'être enregistré avec ce dernier au même moment auprès de l'administration de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés DÉCIDENT à l'unanimité de modifier l'Article 6 § 1 des statuts de la Société qui doivent désormais être lus comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à EUR 171.360,- (cent soixante-onze mille trois cent soixante Euro) représenté par 34.272 (trente-quatre mille deux cent soixante-douze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 5,- (cinq Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société en raison des présentes sont évalués à environ mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, aux parties comparantes, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: Hermelinski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mars 2011. Relation: EAC/2011/4082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011057830/206.

(110065173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Opernplatz (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 156.790.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61711 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011060870/10.

(110067688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.442.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158442 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 20, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Régis Galiotto, notary clerk, having his professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Solange Wolter, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on February 11, 2011, and that the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of sixty-four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 64.625,00) in order to raise it from its present amount of thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) to one hundred two thousand one hundred twenty-six Euro (EUR 102.126,00), by creation and issue of sixty-four thousand six hundred twenty-five (64.625) new ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (hereinafter referred to as the New Ordinary Shares).

2. Subscription by Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, and full payment of sixty-four thousand six hundred twenty-five (64.625) New Ordinary Shares, by payment in cash in the total amount of sixty-four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 64.625,00).

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

" **Art. 5.** The share capital is set at one hundred two thousand one hundred twenty-six Euro (EUR 102.126,00) represented by one hundred two thousand one hundred twenty-five (102.125) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of sixty-four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 64.625,00) in order to raise it from its present amount of thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) to one hundred two thousand one hundred twenty-six Euro (EUR 102.126,00), by creation and issue of sixty-four thousand six hundred twenty-five (64.625) New Ordinary Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Second resolution

The meeting resolves to approve the subscription of the sixty-four thousand six hundred twenty-five (64.625) New Ordinary Shares by Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, and resolves to approve the full payment of the sixty-four thousand six hundred twenty-five (64.625) New Ordinary Shares by payment in cash in the amount of sixty-four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 64.625,00).

The amount of sixty-four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 64.625,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Third resolution

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

" **Art. 5.** The share capital is set at one hundred two thousand one hundred twenty-six Euro (EUR 102.126,00) represented by one hundred two thousand one hundred twenty-five (102.125) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) Management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand Euro (EUR 3.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze février.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158442 (ci-après, la Société), constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur, Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé le 11 février 2011, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-quatre mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 64.625,00) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00) à cent deux mille cent vingt-six Euro (EUR 102.126,00), par la création et l'émission de soixante-quatre mille six cent vingt-cinq (64.625) nouvelles actions ordinaires de commanditaire (ci-après désignées les Nouvelles Actions Ordinaires, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

2. Souscription par Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, et libération intégrale des soixante-quatre mille six cent vingt-cinq (64.625) Nouvelles Actions Ordinaires, par paiement en numéraire d'un montant total de soixante-quatre mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 64.625,00).

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à cent deux mille cent vingt-six Euro (EUR 102.126,00) représenté par cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune."

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-quatre mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 64.625,00) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00) à cent deux mille cent vingt-six Euro (EUR 102.126,00) par la création et l'émission de soixante-quatre mille six cent vingt-cinq (64.625) Nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription par Neuheim Lux Group Holding V, prénommée, et d'approuver la libération intégrale des soixante-quatre mille six cent vingt-cinq (64.625) Nouvelles Actions Ordinaires par paiement en numéraire d'un montant total de soixante-quatre mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 64.625,00).

Le montant de soixante-quatre mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 64.625,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à cent deux mille cent vingt-six Euro (EUR 102.126,00) représenté par cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2011. Relation: LAC/2011/8878. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011059690/144.

(110067166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Erdima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 159, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 97.822.

—
EXTRAITS

L'an deux mille onze.

Le onze février.

Ont comparu:

1) Monsieur Mauro GHISALBERTI demeurant 159, route de Schifflange L-3676 Kayl propriétaire de trois cent (300) parts sociales de ERDIMA S.à r.l., avec son siège social à L-3676 Kayl, 159, route de Schifflange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B97.822, constituée suivant acte du notaire Maître Georges d'Huart de résidence à Pétange en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 24 janvier 2004

2) Monsieur Didier ABINET demeurant 43, rue Camille Polfer L-2359 Luxembourg propriétaire de trois cent (300) parts sociales de la société ci-avant décrite

La comparante sub 1), déclare céder à Didier ABINET, demeurant à L-2359 Luxembourg, 43, rue Camille Polfer,

Trois cent (300) parts sociales de la Société, pour le prix de deux mille cinq cent (7.500,-) euros.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix des cessions a été payé par le cessionnaire au cédant à la signature de l'acte par virement bancaire.

Ensuite: Didier ABINET, pré qualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, l'associé Didier ABINET, pré qualifié, en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cessions qui précède, la répartition est désormais la suivante:

Didier ABINET, six cent parts	600
Total: Six cent parts sociales	600

Dont Acte, fait et passé à Kayl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mauro GHISALBERTI / Didier ABINET.

Référence de publication: 2011060753/38.

(110068182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

—
- Monsieur Edgard BONTE, né à Croix (France), le 5 août 1973, demeurant professionnellement au 100, Rue du Calvaire, F-59.510 Hem, a été désigné représentant permanent de la société BUNSHA INTERNATIONAL (en rempla-

cement de Monsieur Jean-Marie DEBEDRT) pour toute la durée de son mandat d'Administrateur de Catégorie A et de Président du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

IFILE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011062173/16.

(110069348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Equinoxe S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Equinoxe S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.779.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061010/14.

(110067409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

IAB Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 138.093.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of March.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

"Innova/4 L.P.", a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 87, Walker House, Mary Street, KY-908GT George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Register of Commerce and Companies of the United Kingdom under number LP 11130

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "IAB Holding S.à r.l.", having its principal office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138 093, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 14 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1279 of 26 May 2008; The articles of association have been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary prenamed, on November 4th, 2010, published in the Mémorial C number 2721 of December 11th, 2010.

II. That the capital of the company "IAB Holding S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred EURO (12,500.-EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.-EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

1250 Class A Redeemable Shares;

1250 Class B Redeemable Shares;

1250 Class C Redeemable Shares;

1250 Class D Redeemable Shares;

1250 Class E Redeemable Shares;

1250 Class F Redeemable Shares;
1250 Class G Redeemable Shares;
1250 Class H Redeemable Shares;
1250 Class I Redeemable Shares;
1250 Class J Redeemable Shares;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company "IAB Holding S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "IAB Holding S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company "Innova/4 L.P.", prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "IAB Holding S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "IAB Holding S.à r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

"Innova/4 L.P.", ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro LP 11130,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privé, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "IAB Holding S.à r.l.", ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138093 a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1279 du 26 mai 2008; Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire prénommé, en date du 04 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2721 du 11 décembre 2010.

II Que le capital social de la société "IAB Holding S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE HUIT CENTS EURO (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune réparti parmi les types et les classes de part sociales comme présenté ci-dessous:

1250 Parts sociales Rachetables de Classe A;
1250 Parts sociales Rachetables de Classe B;
1250 Parts sociales Rachetables de Classe C;
1250 Parts sociales Rachetables de Classe D;
1250 Parts sociales Rachetables de Classe E;
1250 Parts sociales Rachetables de Classe F;

1250 Parts sociales Rachetables de Classe G;
1250 Parts sociales Rachetables de Classe H;
1250 Parts sociales Rachetables de Classe I;
1250 Parts sociales Rachetables de Classe J;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la Société "IAB Holding S.à r.l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société à Responsabilité Limitée "IAB Holding S.à r.l." avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société "Innova/4 L.P.", prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "IAB Holding S.à r.l.", qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société "IAB Holding S.à r.l." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2011. Relation: EAC/2011/4811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011058304/121.

(110065737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Preston Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.156.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61727 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011060898/10.

(110067969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.509.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social de la société en date du 22 avril 2011:

«L'assemblée prend acte de, et accepte, la démission de Monsieur Dirk De Backer en tant qu'administrateur à compter du 1^{er} octobre 2010.

L'assemblée prend connaissance de la cooptation (conformément à l'article 9 des statuts) de Monsieur Marc Troch [né le 26 décembre 1958 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-1270 Luxembourg, 50, Am Bongert] en qualité d'admi-

nistrateur en remplacement du poste laissé vacant par Monsieur Dirk De Backer à partir du 3 décembre 2010 comme décidé par vote unanime par le conseil d'administration du 3 décembre 2010 et décide d'approuver par vote unanime cette cooptation.

L'assemblée prend acte de, et accepte, la démission de Monsieur Marc Troch en tant qu'administrateur à compter du 09 février 2011.

L'assemblée prend connaissance de la cooptation (conformément à l'article 9 des statuts) de Monsieur Stefan Duchateau [né le 14 mai 1959 à Tongeren (Belgique), demeurant à B-3530 Houthalen (Belgique), 53, Steenhovenstraat] en qualité d'administrateur en remplacement du poste laissé vacant par Monsieur Marc Troch à partir du 09 février 2011 comme décidé par vote unanime par le conseil d'administration du 09 février 2011 et décide d'approuver par vote unanime cette cooptation.

L'assemblée décide par vote unanime de nommer Stefan Duchateau en tant qu'administrateur pour un terme de cinq (5) ans à partir d'aujourd'hui et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer DELOITTE S.A., société de droit luxembourgeois ayant adopté la forme d'une société anonyme, ayant son siège au Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour un terme d'un an qui courra immédiatement après cette Assemblée ayant délibéré et statué sur les comptes annuels pour l'année sociale clôturée le 31 décembre 2010 et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurence FRISING
Un mandataire

Référence de publication: 2011070855/31.

(110077324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Logistique Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.155.

L'an deux mille onze, le vingt avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de "LOGISTIQUE EUROPE S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78155, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 9 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 26 mars 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie PRATIFFI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Matteo COLAFRANCESCO, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Via Bossi, 6 (Suisse).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de vingt-six mille quatre cent vingt-et-un euros et vingt-sept cents (EUR 26.421,27) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à cinquante-huit mille quatre cent vingt-et-un euros et vingt-sept cents (EUR 58.421,27) par la création et l'émission de trois cent vingt-trois mille (323.000) actions nouvelles de catégorie B sans désignation de valeur nominale.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Modification de l'article 6 des statuts.

4. Modification du neuvième alinéa de l'article 25 des statuts.

5. Modification du deuxième alinéa de l'article 27 des statuts.

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-six mille quatre cent vingt-et-un euros et vingt-sept cents (EUR 26.421,27) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à cinquante-huit mille quatre cent vingt-et-un euros et vingt-sept cents (EUR 58.421,27) par la création et l'émission de trois cent vingt-trois mille (323.000) actions nouvelles de catégorie B sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Libération

Les actionnaires existants ayant renoncé à leurs droits préférentiels de souscription, les trois cent vingt-trois mille (323.000) actions nouvelles de catégorie B ont été entièrement souscrites, de l'accord de tous les actionnaires, par:

1. The Buncher Trust, un trust de droit anglosaxon, constitué en date du 17 août 2000, dûment représenté par:

- T&F Capital Trustees S.A., une société anonyme de droit suisse, immatriculée à l'Office fédéral du registre du commerce du canton du Tessin, Suisse, sous le numéro CH-514.3.029.696-9/, ayant son siège social à Via Bossi 6, CH-6900 Lugano, Suisse,

- Cadogan Trustees Limited, une société anonyme de droit anglosaxon, immatriculée à Companies House, sous le numéro 5214285, ayant son siège social à Royalty House, 32, Sackville Street, Londres W1S 3EA, Royaume-Uni, à concurrence de cent soixante et un mille cinq cents (161.500) actions de catégorie B en pleine propriété;

2. The Buncher Trust, prédésigné, à concurrence de cent soixante et un mille cinq cents (161.500) actions de catégorie B en nue-propriété; et

3. Madame Fiorella CONCHIONE, executive manager, née à Palmanova (Italie), le 23 octobre 1959, demeurant à I-33100 Udine, Via Grazzano 13 (Italie), à concurrence de cent soixante et un mille cinq cents (161.500) actions de catégorie B en usufruit,

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-six mille quatre cent vingt-et-un euros et vingt-sept cents (EUR 26.421,27) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante-huit mille quatre cent vingt-et-un euros et vingt-sept cents (EUR 58.421,27) représenté par:

- 126.000 (cent vingt-six mille) actions de catégorie A,
- 323.000 (trois cent vingt-trois mille) actions de catégorie B,
- 51.000 (cinquante et un mille) actions de catégorie C, et
- 214.200 (deux cent quatorze mille deux cents) actions de catégorie D, sans désignation de valeur nominale.

Sauf si le contexte en requiert autrement, toute référence faite dans le présent acte à une "action" devra être interprétée comme incluant les actions de catégorie A, B, C et D ainsi que toute référence faite aux "actionnaires" devra être interprétée comme incluant les actionnaires, détenteurs d'actions de catégorie A, B, C et D.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le directoire. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du directoire, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Usufruit et Nue-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de la moitié des actions ordinaires de catégorie B sera exercée en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action concernée sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,

- droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action concernée sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions concernées sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit",
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention "nue-propriété". Si les actions sont au porteur:
- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le neuvième alinéa de l'article 25 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 25. (neuvième alinéa). "En cas de paiement d'un dividende:

- un dividende de 66.5% du montant total à distribuer est alloué aux actions de catégorie A;
- un dividende de 3,02% du montant total à distribuer est alloué aux actions de catégorie B; et
- un dividende de 0,48% du montant total à distribuer est alloué aux actions de catégorie C; et
- un dividende de 30% du montant total à distribuer est alloué aux actions de catégorie D."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 27. (deuxième alinéa).

a. un montant égal à la valeur nominale ou au pair comptable des actions sera distribué aux détenteurs des actions de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C et de catégorie D;"

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEORGES, A-M. PRATIFFI, M. COLAFRANCESCO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. LAC/2011/18559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011058351/142.

(110065687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Eurochem Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.434.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 17 mai 2011

1. L'Assemblée nomme comme administrateurs:

M. Pierre SCHILS, Administrateur

M. Yves Marie Yvonne Daniel MOREELS, Administrateur

M. Joël Jean Mathieu Marie WINKIN, Président

Leurs mandats expireront au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 délibérant sur les comptes annuels de 2011.

2) L'Assemblée nomme comme Réviseur d'entreprises indépendant Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Munsbach, L-5365 Luxembourg

Ce mandat expirera au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 délibérant sur les comptes annuels de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011069698/20.

(110076813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Lantiq US Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 287.523,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.727.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Lantiq US Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.727 (the Company).

incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated August 12, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1754 dated September 10, 2009,

THERE APPEARED:

Lantiq Beteiligungs-GmbH & Co. KG, a German limited partnership, having its registered office at Am Campeon 3, 85579 Neubiberg, Germany, registered with the Trade Register of Munich under number HRA 94167 (the Sole Shareholder),

duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is: amendment of article 12.7 of the articles of association of the Company.

Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12.7 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The minutes of a Board Meeting may be signed, and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified, by any Manager. Lack of signature, however, shall not affect the validity of resolutions duly taken at such meeting."

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Lantiq US Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.727 (la Société),

constituée par un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1754 en date du 10 septembre 2009,

A COMPARU:

Lantiq Beteiligungs-GmbH & Co. KG, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, Am Campeon, 85579 Neubiberg, Allemand, immatriculée au Registre de Commerce de Munich sous le numéro HRA 94167 (l'Associé Unique),

dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit: modification de l'article 12.7 des statuts de la Société.

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12.7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 12.7. Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance seront signés, et les extraits de ces procès-verbaux seront certifiés, par tout Gérant. L'absence de signature, cependant, n'affectera pas la validité des décisions dûment adoptées à ces réunions.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2011. Relation: LAC/2011/13811. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011060821/81.

(110068406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

LSF Quintet Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.828.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.284.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of April.

Before Us Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91 796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 20 April 2011,

AND

F4O4 Holding, an exempt company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 20 April 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Quintet Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.284, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 13 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 205 of 28 January 2006, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2033 of 29 September 2010.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,900,750 by an amount of EUR 72,375 to an amount of EUR 1,828,375 by the cancellation of 579 ordinary shares with a par value of EUR 125 each;
2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and
3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,900,750 (one million nine hundred thousand seven hundred fifty euro), represented by 15,205 (fifteen thousand two hundred five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, by an amount of EUR 72,375 (seventy-two thousand three hundred seventy-five euro)

to an amount of EUR 1,828,375 (one million eight hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five euro), represented by 14,626 (fourteen thousand six hundred twenty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of cancellation of 579 (five hundred seventy-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR 72,375 (seventy-two thousand three hundred seventy-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 14,626 (fourteen thousand six hundred twenty-six) ordinary shares and F4O4 Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,828,375 (one million eight hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five euro), represented by 14,626 (fourteen thousand six hundred twenty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêchée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 20 avril 2011,

ET

F404 Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 20 avril 2011,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Quintet Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.284, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 205 du 28 janvier 2006, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 4 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2033 du 29 septembre 2010.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.900.750 par un montant de EUR 72.375 pour le porter à un montant de EUR 1.828.375 par voie d'annulation de 579 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin

d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR1.900.750 (un million neuf cent mille sept cent cinquante euros), représenté par 15.205 (quinze mille deux cent cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par un montant de EUR 72.375 (soixante-douze mille trois cent soixante-quinze euros)

à un montant de EUR 1.828.375 (un million huit cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 14.626 (quatorze mille six cent vingt-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune,

par voie d'annulation de 579 (cinq cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 72.375 (soixante-douze mille trois cent soixante-quinze euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 14.626 (quatorze mille six cent vingt-six) parts sociales ordinaires et F4O4 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.828.375 (un million huit cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 14.626 (quatorze mille six cent vingt-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2011. LAC/2011/18872. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011058353/150.

(110066020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Lugi SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg E 49.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 AVR. 2011.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2011061040/12.

(110067476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

BJ General Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 106.905.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 septembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 octobre 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011060991/13.

(110067194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

INRIE (Fondation pour l'INnovation dans la Recherche Industrielle en Europe), établissement d'utilité publique, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg G 37.

Extrait des résolutions du C.A. du 15.04.2011

Suite à la réunion du Conseil d'Administration, les mandats du Président du Conseil d'Administration Monsieur Roland PLEVER» du Trésorier du Conseil d'administration Monsieur Patrick TRUCHOT et de la secrétaire du Conseil d'administration Madame Marie- Thérèse Gaborit de Montjou ont été reconduits pour une durée de 3 ans. Ils prendront fin le 17 avril 2014.

Les administrateurs actuels:

Monsieur Patrick VAN EFFENTERRE, Monsieur Robert DUCHAMP, Monsieur Ameziane AOUSSAT, Madame Nelly MICHELETTI, Monsieur Patrick TRUCHOT, Monsieur Roland PLEVER et Madame Marie Thérèse GABORIT De MONTJOU ont été reconduits pour une durée de 3 ans.

Ils prendront fin le 17 avril 2014.

D'autre part, le Conseil d'Administration de la fondation INRIE confirme que les seules personnes habilitées à engager la fondation par leur signature individuelle sont toujours Messieurs Roland Plever et Robert DU CHAMP.

Référence de publication: 2011069757/20.

(110076556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Egon Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 73.799.

Extract of the resolution taken at the Annual General Meeting of April 20th, 2011

- The company MAZARS, Réviseur d'Entreprises & Experts Comptables et fiscaux, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg be reappointed as Independent Auditor for a new period of one year until the Annual General Meeting of die year 2012.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 avril 2011

- Le mandat de la société MAZARS, Réviseur d'Entreprises & Experts Comptables et Fiscaux, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg est reconduit en tant que Réviseur d'Entreprise pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour EGON RE

Signatures

Référence de publication: 2011069686/21.

(110076942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

FINTERLUX FINANCIERE INTERNATIONALE LUXEMBOURGEOISE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Finterlux Financière Internationale Luxembourgeoise S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 23.654.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061016/15.

(110067382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Moorsee Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 141.811.

L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MOORSEE INVESTMENTS S.A.», avec siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141811, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2485 du 10 octobre 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Julien RODRIGUES, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur de la société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

Est nommé liquidateur de la société Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, J. Rodrigues, N. Di Giovanni, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2011. Relation: EAC/2011/5464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011058385/50.

(110065907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Lex Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.496.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2011.

Leslie PERLMAN / Egbert LE ROUX

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011061100/12.

(110067854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Erdima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 159, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 97.822.

EXTRAITS

L'an deux mille onze.

Le douze février.

Ont comparu:

1) Monsieur Didier ABINET demeurant 43, rue Camille Polfer L-2359 Luxembourg propriétaire de six cent (600) parts sociales de ERDIMA S.à r.l., avec son siège social à L-3676 Kayl, 159, route de Schifflange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B97.822, constituée suivant acte du notaire Maître Georges d'Huart de résidence à Pétange en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 24 janvier 2004

2) Monsieur Jérôme WEBER demeurant 4, Grand-Rue F-57100 Manom

La comparante sub 1), déclare céder à Jérôme WEBER demeurant à F-57100 Manom 4, Grand-Rue, trois cent (300) parts sociales de la Société, pour le prix de sept mille cinq cent (7.500,-) euros.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix des cessions a été payé par le cessionnaire au cédant à la signature de l'acte.

Ensuite: Didier ABINET, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, les associés Jérôme WEBER et Didier ABINET, pré qualifiés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède, la répartition est désormais la suivante:

- Jérôme WEBER, trois cent parts	300
- Didier ABINET, trois cent parts	300
Total: Six cent parts sociales	600

Dont Acte, fait et passé à Kayl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jérôme WEBER / Didier ABINET.

Référence de publication: 2011060754/37.

(110068182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

BJ Services Company Canada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 108.612.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 septembre 2010. déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 octobre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011060992/13.

(110067158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

BRE/Hospitality Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.885.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} décembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011060993/13.

(110067332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Mermaid Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.836.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011073172/10.

(110074528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Luximaj s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 153.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073168/10.

(110074490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.
